

# COMMUNIQUÉ

## DÉCISIONS DU TERRITOIRE ÎLE-DE-FRANCE CONSÉCUTIFS AUX DERNIÈRES CONSIGNES SANITAIRES

Mardi 29 septembre 2020

Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs d'Île-de-France,

Suite aux décisions du Ministère de la Santé plaçant Paris et la petite couronne (92-93-94) en alerte renforcée et suite aux arrêtés préfectoraux qui en ont découlés, le bureau directeur de la ligue Île-de-France de handball, réuni en visio-conférence le lundi 28 septembre, et en accord total avec les présidentes et les présidents des comités départementaux a étudié et entériné les propositions de la commission territoriale francilienne d'organisation des compétitions.

Ces propositions concernent la situation de nos championnats régionaux et l'organisation des délayages pour les championnats jeunes.

Voici ces décisions.

Par ailleurs, merci à tous de noter que les rencontres sous forme de tournois ne sont plus autorisées sur l'ensemble du territoire francilien.

Est aussi interdite, l'organisation de matches amicaux entre la petite et la grande couronne dans le respect de la non propagation du virus dans des zones dites « saines ».



Georges Potard  
Président de la ligue Île-de-France

# DÉCISIONS RELEVANT DE LA COMMISSION TERRITORIALE D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

COMMISSION  
ORGANISATION  
COMPÉTITIONS  
LIGUE  
ÎLE DE FRANCE



## Championnats régionaux adultes

Le comité directeur territorial a validé la proposition de la COC territoriale de modifier le calendrier des championnats adultes. Ainsi les journées 2 (we du 3-4/10), 3 (we du 10-11/10) & 4 (we du 17-18/10) sont reportés en fin de première phase. Les conclusions sont modifiables.

La journée 5 (we du 31/10-1/11) est repoussée d'une semaine (we du 7-8/11).

Par ailleurs, afin de ne pas fausser les championnats départementaux qui pourront se dérouler sur les comités qui ne sont pas impactés par les restrictions sanitaires (77-78-91-95), il a été décidé d'instaurer une compétition alternative (sans incidence sur le championnat) pour les équipes de ces départements engagées dans les différents championnats régionaux, à jouer sur les 3 journées libérées (we du 3-4/10, we du 10-11/10 & we du 17-18/10).

Cette compétition officielle, appelée Challenge régional de la Grande Couronne, permet aux équipes de jouer à l'intérieur de leur département pendant l'interruption des championnats. De fait, il ne sera pas permis aux joueurs de jouer lors de week-ends de compétition à la fois en championnat départemental et en challenge (sanction : match perdu en championnat).

Les désignations d'arbitres seront effectuées par la commission territoriale d'arbitrage. Les frais d'arbitrage seront ceux du championnat honneur masc. (35 €) + frais km.

Les sanctions disciplinaires qui seraient à effectuer en championnat ne sont pas applicables ici (autrement dit : les dates qui resteraient à purger sont reportées sur les prochaines dates de championnat). À l'inverse, les sanctions disciplinaires qui seraient prononcées à la suite de faits commis lors du challenge seront bien applicables en championnat.

Composition des poules : cf page suivante

## Championnats régionaux vétérans

La suspension du championnat régional des vétérans est confirmée. Celle-ci sera inscrite au calendrier régional dès que la commission le jugera possible.

## Championnats régionaux jeunes

Bien que l'ensemble des 8 départements autorise la pratique des joueurs mineurs, il a été décidé par mesure de précaution de revoir intégralement le calendrier de compétition.

Ainsi, les comités ont désormais jusqu'aux vacances de Noël pour présenter à la ligue les ayant-droits qualifiés pour les championnats régionaux.

À l'issue de cette phase départementale, les championnats régionaux pourront démarrer (à compter du mois de janvier), sans redescende vers les comités. Pour cette raison, le nombre d'ayant-droits par comité a été revu à 3.

Pourront participer au barrage d'accession au championnat de France U17F les équipes qui évolueront en élite et excellence région ainsi que l'équipe championne de son département.

Pourront participer au barrage d'accession au championnat de France U18M les équipes qui évolueront en élite et excellence région ainsi que l'équipe championne de son département (sans oublier le respect du règlement COC, à savoir la *présence de 10 joueurs de moins de 17 ans ayant participé à un minimum de 8 matchs en championnat élite moins de 18 régional*).

## Challenge régional moins de 13 ans

Compte tenu du format des rencontres de ce challenge, la COC territoriale a pris la décision de suspendre cette compétition. Nous étudierons la possibilité d'organiser ce challenge sous une autre forme en deuxième partie de saison.

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex  
T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - [www.handball-idf.com](http://www.handball-idf.com)

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z

### CHALLENGE DE LA GRANDE COURONNE - MASCULIN

POULE 1		
1	SÉNART AHB	5877078
2	HBC THIERRY PONTAIN	5877043
3	CS MEAUX	5877019
4	UMS PONTAULT-COMBAULT 1B	5877029

POULE 2		
1	USJM HB MITRY-MORY	5877021
2	USM VILLEPARISIS	5877037
3	US LAGNY-MONTÉVRAIN 1B	5877016
4	HBC SERRIS VE 1B	5877072

POULE 3		
1	LE MÉE SP.	5877006
2	CS MONTERELAIS	5877023
3	CLAYE-SOUILLY SHB	5877009
4	TORCY HB MLV	5877034

POULE 4		
1	ASC TRAPPES HB	5878072
2	VERSAILLES HBC	5878041
3	AS MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	5878030
4	EXEMPT	

POULE 5		
1	HOUILLES-VESINET-CARRIÈRES HB 1B	5878046
2	AS MANTAISE	5878002
3	HBC CONFLANS	5878061
4	ENT. 2 RIVES DE SEINE	5878004

POULE 6		
1	AS POISSY	5878032
2	HBC VÉLIZY	5878040
3	USC MAISONS-LAFFITTE	5878026
4	EXEMPT	

POULE 7		
1	STE-GENEVIÈVE SP.	5891031
2	HBC VAL-DE-SEINE	5891017
3	BONDOUFLE AC CE	5891006
4	ES BRUNOY	5891007

POULE 8		
1	ES MONTGERON	5891003
2	US PALAISEAU	5891028
3	TU VERRIÈRES-LE-BUISSON 1B	5891037
4	SC DRAVEIL	5891011

POULE 9		
1	AS CORBEIL-ESSONNES	5891009
2	MORSANG-FLEURY HB91	5891026
3	SAVIGNY HB 91	5891034
4	EXEMPT	

POULE 10		
1	HBC LIMOURS	5891049
2	SCA 2000 ÉVRY	5891015
3	TU VERRIÈRES-LE-BUISSON	5891037
4	EXEMPT	

POULE 11		
1	FB2M HB 1B	5895036
2	HBC PARISIS	5895052
3	AV. SURVILLIERS FOSSES-MARLY HB	5895049
4	EXEMPT	

POULE 12		
1	US DEUIL-ENGHEN-MONTMORENCY	5895018
2	US ÉZANVILLE-ÉCOUEN	5895035
3	HBC SOISY-ANDILLY-MARGENCY 1B	5895025
4	EXEMPT	

POULE 13		
1	AS ST-OUEN-L'AUMÔNE 1B	5895023
2	HVO HB L'ISLE-ADAM/PERSAN	5895019
3	HBC SOISY-ANDILLY-MARGENCY	5895025
4	EXEMPT	

### CHALLENGE DE LA GRANDE COURONNE - FÉMININ

POULE 1		
1	HBC THIERRY PONTAIN	5877043
2	COULOMMIERS HBC	5877011
3	ENT. ROISSY-OZOIR	5877032
4	EXEMPT	

POULE 2		
1	US LAGNY-MONTÉVRAIN	5877016
2	AVON SC	5877001
3	CS MONTERELAIS	5877023
4	EXEMPT	

POULE 3		
1	HBC SERRIS VE	5877072
2	CS MEAUX	5877019
3	HB BRIE 77	5877083
4	EXEMPT	

POULE 4		
1	ENT. FÉM. CENTRE YVELINES 1B	5878027
2	AS HB LES MUREAUX	5878075
3	HBC CONFLANS	5878061
4	HOUILLES-VESINET-CARRIÈRES HB 1B	5878046

POULE 5		
1	ENT. FÉM. CENTRE YVELINES	5878027
2	AS MANTAISE	5878002
3	AS MONTIGNY-LE-BRETONNEUX 1B	5878030
4	EXEMPT	

POULE 6		
1	HBC DOURDAN	5891010
2	US PALAISEAU 1C	5891028
3	TU VERRIÈRES-LE-BUISSON	5891037
4	EXEMPT	

POULE 7		
1	ES MONTGERON	5891003
2	SCA 2000 ÉVRY	5891015
3	ST-MICHEL SP.	5891002
4	US PALAISEAU 1B	5891028

POULE 8		
1	CERGY HB 1B	5895062
2	ENT. VILLIERS / PAYS-DE-FRANCE 1B	5895051
3	ENT. ÉLITE VAL-D'OISE	5895011
4	EXEMPT	

POULE 9		
1	HBC SOISY-ANDILLY-MARGENCY	5895025
2	ENT. VILLIERS / PAYS-DE-FRANCE	5895051
3	HBC ST-LEU / TAVERNY	5895022
4	EXEMPT	